

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AVENUE D'ESTIENNE D'ORVES**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

VU les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,

VU l'article R 411-8 du Code de la Route,

CONSIDERANT les travaux de création d'un branchement de gaz réalisé par la **Société TPSM** – 70 Avenue Blaise Pascal – 77554 MOISSY CRAMAYEL, nécessitant la modification de la circulation et des restrictions de stationnement ;

ARRETE

Article 1°: Pour les besoins du chantier situé au n° 28/34 avenue d'Estienne d'Orves à Juvisy-Sur-Orge, il y a lieu de prendre en compte les observations suivantes :

- La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h ;
- La circulation se fait et est régulée par un alternat manuel ou feu tricolores de chantier ;
- Dérogation exceptionnelle autorisant la circulation des véhicules de plus de 3.5 Tonnes si nécessaire ;
- Le stationnement et l'arrêt sont interdits et déclarés gênants sauf véhicules de secours ou d'urgence au droit du chantier ;
- Remise en état des lieux.

En cas d'intervention de travaux en dehors des horaires de journée (de 7h à 19h), l'entreprise devra obligatoirement en informer les riverains.

Article 2 : Le cheminement piéton est dévié vers des espaces protégés et sécurisés.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES
DU MERCREDI 9 JUIN 2021 AU VENDREDI 9 JUILLET 2021**


Article 3 : Les usagers sont tenus informés de ce qui précède par la mise en place de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise et par l'affichage du présent arrêté 48 heures avant l'évènement.

Article 4 : Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard de l'article R 411-8 du Code de la Route.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 18 mai 2021

Par délégation du Maire,


Virginie FALGUIERES
 Adjointe au Maire chargée des Travaux, du
 Cadre de Vie et de l'Environnement